

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Commune des HOUCHES (Haute-Savoie) ;

Vu les articles L 2211.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le passage des véhicules de sécurité, engins de déneigement ou camions de ramassage des ordures ménagères ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules des deux côtés de la Rue du Mont Blanc.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Communaux.

ARTICLE 3 : La Police Municipale des Houches, les services de Gendarmerie de Chamonix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Houches, 02 septembre 2009

Le Maire,
Patrick DOLE